

L'an deux mille vingt, le 15 du mois de juin à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 8 juin 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de conseillers présents : 33
Nombre de conseillers votants : 35

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Chantal SANCHO, Philippe TARDY, Elisabeth GRACIET, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

Absents ou excusés avant donné pouvoir : Patrice BUQUET ayant donné pouvoir à Max GUICHARD, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à M. le maire.

Prime de Service pour les moniteurs éducateurs

Par délibération N°2020-43, du 28 mai 2020, le conseil municipal a autorisé le recrutement de deux agents rémunérés sur le grade de moniteur éducateur au 10 avril 2020.

La Prime de service a été instaurée par Décret n° 68-929 du 24 octobre 1968, pour le cadre d'emplois des moniteurs éducateurs et intervenants familiaux.

Le taux individuel maximum s'élève à 7.5 % du traitement brut, dans le respect du crédit global de 17% du traitement brut des agents du grade concerné.

Il y a lieu de délibérer sur l'attribution d'une prime de service afin de couvrir la période entre le recrutement des agents et la mise en œuvre du RIFSEEP qui, compte tenu du confinement décidé pour lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid19, n'avait pu faire l'objet d'un passage en Conseil Municipal.

En effet, le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale modifie le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 et permet la mise en place du RIFSEEP pour les cadres d'emplois qui n'étaient pas encore éligibles, notamment les cadres d'emplois de la filière médico-sociale, celui-ci s'appliquera à compter du 16 juin 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par
27 voix pour
8 abstentions
0 voix contre

autorise Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de la prime de service pour les moniteurs éducateurs et prévoit d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-François EGRON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20200616-2020-59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2020

Publication : 17/06/2020